



11
12 Objet : Assemblée ordinaire
13 Date de l'Assemblée : 25.06.2024
14 Présidence : Ives Crottaz
15
16 **A) Ouverture de la séance**
17
18 Le Président **M. Ives Crottaz** ouvre la séance à 19h33, déclare l'assemblée ouverte et remercie chacun de sa
19 présence.
20
21 **B) Assermentation de nouveaux membres du Conseil général**
22
23 Deux nouveaux membres, MM. Théo Crescini et David Gonzalez, sont assermentés. Le Conseil général compte
24 ainsi 33 membres au total.
25
26 **C) Appel nominal**
27
28 24 membres (y c. les nouveaux membres) sont présents, 7 membres sont excusés, 2 membres sont absents.
29 Le quorum est atteint, le Conseil Général peut siéger.
30
31 **D) Adoption du procès-verbal de la séance du 23 avril 2024**
32
33 Le procès-verbal est adopté par 21 voix et 2 abstentions.
34 Le Président du Conseil général remercie la secrétaire du Conseil général pour la rédaction du procès-verbal.
35
36 **E) Adoption de l'ordre du jour de la séance du 20 mars 2024**
37
38 L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.
39
40 *****
41 **1) Préavis 4/06.2024 Rapport de la Municipalité au Conseil Général sur les comptes pour l'année 2023**
42
43 Le Président du Conseil général passe la parole à Madame Catherine Lehmann, syndique, pour la présentation
44 des points notables et les explications de ce préavis, adopté par la Municipalité dans sa séance du 6 mai 2024
45 pour être soumis à l'approbation du Conseil général. Le préavis a été transmis aux conseillers avant la séance
46 de ce soir, afin qu'ils puissent en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Web de la
47 commune www.saint-oyens.ch.
48
49 Le Président du Conseil général passe la parole à la Commission de gestion et finances. Monsieur Michel
50 Failletaz, président/rapporteur, lit le rapport au sujet du Préavis No 4/06.2024 Rapport de la Municipalité au
51 Conseil Général sur les comptes pour l'année 2023. Le rapport a été envoyé par e-mail aux conseillers avant la
52 séance de ce soir, afin qu'ils puissent en prendre connaissance. La commission recommande au Conseil général
53 d'adopter ce préavis.
54
55 **Le Président du Conseil ouvre la discussion.**
56 Aucun conseiller ne prend la parole.



57 **Le Président du Conseil passe le préavis No 4/06.2024 au vote.**

58 Le Conseil Général de Saint-Oyens,
59 • Vu le préavis de la Municipalité N° 4/06.2024 relatif aux comptes pour l'année 2023 ;
60 • Entendu le rapport de la Commission de gestion/finances ;
61 • Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;
62 Décide
63 1. D'adopter les comptes 2023 tels que présentés, avec un excédent de revenus de CHF 128'273.22 ;
64 2. D'en donner décharge à la boursière ;
65 3. D'en donner décharge à la Municipalité ;
66 4. De donner décharge de son mandat à la Commission de gestion/finances.

67 **Le préavis est acceptée à l'unanimité.**

68 *****

72 **2) Préavis 5/06.2024 Rapport de la Municipalité au Conseil Général sur sa gestion pour l'année 2023**

73 **Le Président du Conseil général passe la parole à Madame Mercedes Puteo, vice-syndique,** pour la présentation des points importants et les explications de ce préavis, adopté par la Municipalité dans sa séance du 6 mai 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil général. Le préavis a été transmis aux conseillers avant la séance de ce soir, afin qu'ils puissent en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Web de la commune www.saint-oyens.ch.

74 **Le Président du Conseil général passe la parole à la Commission de gestion et finances.** Monsieur Michel Faillettaz, président/rapporteur, lit le rapport au sujet du Préavis No 5/06.2024 Rapport de la Municipalité au Conseil Général sur sa gestion pour l'année 2023. Le rapport a été envoyé par e-mail aux conseillers avant la séance de ce soir, afin qu'ils puissent en prendre connaissance. La commission recommande au Conseil général d'adopter ce préavis.

75 **Le Président du Conseil ouvre la discussion.**

76 Aucun conseiller ne prend la parole.

77 **Le Président du Conseil passe le préavis No 5/06.2024 au vote.**

78 Le Conseil Général de Saint-Oyens,
79 • Vu le préavis de la Municipalité N° 5/06.2024 relatif à sa pour l'année 2023 ;
80 • Entendu le rapport de la Commission de gestion/finances ;
81 • Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;
82 Décide
83 1. D'adopter la gestion communale ;
84 2. D'en donner décharge à la Municipalité ;
85 3. De donner décharge de son mandat à la Commission de gestion/finances.

86 **Le préavis est acceptée à l'unanimité.**

87 *****

90 **3) Préavis 6/06.2024 Arrêté d'imposition pour l'année 2023**

91 **Le Président du Conseil général passe la parole à Madame Patricia Crescini, municipale,** pour la lecture et les explications de ce préavis, adopté par la Municipalité dans sa séance du 6 mai 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil général. Le préavis a été transmis aux conseillers avant la séance de ce soir, afin qu'ils puissent en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Web de la commune www.saint-oyens.ch.

92 **Le Président du Conseil général passe la parole à la Commission de gestion et finances.** Monsieur Michel Faillettaz, président/rapporteur, lit le rapport au sujet du Préavis No 6/06.2024 Arrêté d'imposition pour l'année 2023. Le rapport a été envoyé par e-mail aux conseillers avant la séance de ce soir, afin qu'ils puissent en prendre connaissance. La commission recommande au Conseil général d'adopter ce préavis.



115 **Le Président du Conseil ouvre la discussion.**
116 Aucun conseiller ne prend la parole.
117
118 **Le Président du Conseil passe le préavis No 4/06.2024 au vote.**
119
120 Le Conseil Général de Saint-Oyens,
121 • Vu le préavis de la Municipalité N° 6/06.2024 relatif à l'arrêté d'imposition 2025 ;
122 • Entendu le rapport de la Commission de gestion/finances ;
123 • Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;
124 Décide
125 1. D'adopter l'arrêté d'imposition communal pour l'année 2025 tel que présenté ;
126 2. De fixer le taux d'imposition à 77 % de l'impôt cantonal de base pour les personnes physiques et morales ;
127 3. De reconduire sans modification les autres impôts et taxes qui figurent dans le formulaire d'arrêté d'imposition
128 et qui fait partie intégrante de ce préavis..
129
130 **Le préavis est acceptée par 21 voix, 1 voix contre et 1 abstention.**
131
132 *****
133
134 Le Président du Conseil intervient en expliquant que le bureau du Conseil général a totalement omis de mettre
135 le point « Opérations statutaires » concernant l'élection des nouveaux scrutateurs suppléants, du président et
136 du vice-président du Conseil général sur l'ordre du jour ; ce point est ajouté rétroactivement :
137
138 **F) Nominations et élections annuelles**
139
140 **a) Election du Président :**
141 M. Ives Crottaz se représente à sa propre succession et est le seul candidat ; il est réélu par 22 voix et 1
142 abstention.
143
144 **b) Election du Vice-président :**
145 M. Cédric Maillard se représente à sa propre succession et est le seul candidat ; il est réélu à l'unanimité.
146
147 **c) Election des scrutateurs :**
148 Mme Valérie Grosjean et M. Thierry Grosjean, auparavant scrutateurs suppléants, deviennent scrutateurs.
149
150 **d) Election des scrutateurs suppléants :**
151 Mme Sylviane Levrat et M. David Gonzalez se proposent ; ils sont élus à l'unanimité.
152
153
154 **G) Communications de la Municipalité**
155
156 Madame Catherine Lehmann informe l'assemblée aux sujets suivants :
157 - Bienvenue à Sylvain Jaggi, nouveau municipal en charge des bâtiments, et merci pour son travail, car il
158 a déjà été bien sollicité.
159 - Un code QR menant à l'application « Local Cities » a été créé. Cette application servira à communiquer
160 des informations à la population en temps réel et périodiquement, et remplacera le tout-ménage. Les
161 habitants recevront les informations à ce sujet d'ici la fin de la semaine par un tout-ménage. Il est
162 toutefois possible de continuer à recevoir le tout-ménage imprimé.
163 - Toutes les modifications, y c. les mineures, apportées aux PACOM et acceptées par le Conseil général,
164 ont été refusées en bloc par le canton. Nous devons de nouveau fournir des arguments par oral (hier)
165 et par écrit, ainsi que mettre deux points modifiés à l'enquête à la rentrée fin août. Nous continuerons
166 à défendre les modifications, si nécessaire jusqu'à devant la Conseillère d'Etat.
167 - Un projet Zone 30 pour la totalité du village, à l'exception de la route cantonale, sera présenté lors de
168 la prochaine séance du Conseil général.
169 - Concernant le projet d'aménagement d'un trottoir au Ch. du Maupas, nous attendons les chiffres pour
170 voir s'il peut être réalisé.



171 - Dans le cadre du projet d'étude relative à la fusion avec Gimel et Saubraz, 3 groupes de travail ont été
172 créés et se sont déjà réunis dans un bon état d'esprit. Actuellement, ils travaillent sur l'état des lieux de
173 l'existant. Nous vous tiendrons au courant de la suite.
174 - Prochaine séance du Conseil général : mercredi 2 octobre 2024

175
176

177 H) Questions & propositions individuelles

178

179 - Mme Sylviane Levrat demande qui est la Conseillère d'Etat qui répondra au sujet du PACOM.
180 Réponse de Mme Catherine Lehmann : Il s'agit de Mme Christelle Luisier Brodard. Elle est en charge du DITS,
181 qui comprend le logement et le territoire.
182 - M. Loïc ^{Yann} Dupont souhaite savoir s'il y a des nouvelles concernant la création de la place de jeux et si celle-ci
183 est mise en cause par les modifications du PACOM.
184 Réponse de Mme Mercedes Puteo : L'impact des modifications du PACOM sur le projet sera minime ; la place
185 de jeux n'a pas été mise en cause. Nous sommes en train de finaliser le projet et de le présenter au Conseil
186 général en octobre prochain.
187 - M. Eduardo Grilo souhaite savoir s'il y a des nouvelles sur l'évolution du projet d'éoliennes.
188 Réponse de Mme Catherine Lehmann : Comme depuis le début de ce projet, nous n'avons reçu aucune
189 communication de la part de la commune voisine. Rien n'a changé pour l'instant. La seule chose que nous
190 savons est qu'une étude complémentaire au sujet des sources d'eau est en cours d'être réalisée par un
191 géologue.
192 - Mme Sylviane Levrat adresse à la Municipalité une motion relative au débarras d'objets lourds et volumineux
193 (en annexe).
194 Réponse de Mme Catherine Lehmann : La Municipalité prend note de cette motion, l'étudiera et donnera sa
195 réponse lors de la prochaine séance du Conseil général.

196
197

198 Le Président du Conseil général clôt la séance à 20h22.

199

200

201

Le Président

202

203

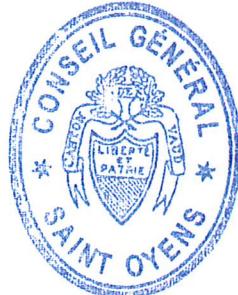
204

205

Ives Crottaz

La Secrétaire

Barbara Liardet



Conseil général de St-Oyens - Motion

Motion adressée selon les art. 53 et 54 b du règlement du Conseil Général de Saint-Oyens

Motion

LEVRAT Sylviane

Titre Débarras objets lourds et volumineux

Des personnes ne pouvant pas se rendre à la déchetterie ou ne pouvant pas se charger de cette besogne elle-même sont défavorisées par rapport aux autres. En effet, soit qu'elles ne possèdent pas de voiture ou que le véhicule est trop esigü, et / ou encore que la force physique fait défaut à cause de l'âge, d'une maladie, d'une période de convalescence, d'un accident (attelle - plâtre - bras en échappé) ou d'une suite d'opération handicapant les mouvements ! Tout le monde peut être dans ces situations et d'un jour à l'autre, nous nous devons de tenir compte de l'ensemble des citoyens. L'équité sociale est un thème fondamental dans une société.

Afin de joindre elles - aussi de leurs droits à pouvoir se débarrasser des objets lourds et / ou volumineux, - et plus tôt que de devoir le faire par une demande au cas par cas et par écrit à la municipalité - un service de ramassage pourrait être installé sur 3 ou 4 dates fixées à l'avance pour l'année. Il faudrait de s'annoncer auparavant en respectant un délai déterminé, auprès du bureau communal sur un simple coup de fil ! Ainsi l'organisation des uns et des autres serait optimale. Etant donné que l'on paie tous nos taxes déchetteries, cette organisation doit fonctionner sans succès pour le contribuable. (A ce jour facturé 50.-)

J'ai donc l'honneur, au vu de ce qui précède, de demander à la municipalité de créer ce service en établissant un planning et de fixer les délais d'annonces et autres règles de fonctionnements !

Je souhaite une prise en considération immédiate.

St-Oyens, le 22 juin 2024

Sylviane Levrat